



Testifire TC3 Carbon Monoxide Capsule.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0082CA-FR

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	Testifire TC3 Carbon Monoxide Capsule.
	Nom Commercial	Testifire TC3-XXX (XXX indique une variante du client).
	N° CAS	Mélange.
	N° EINECS	Mélange.
1.2	Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation	
	Utilisation Identifiée	Production de CO.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	SDi 1345 Campus Parkway, Suite A18 Wall Township, NJ 07753 6815
	Téléphone	(732) 751 9266
	Fax	(732) 751 9241
	Email	sales@sdifire.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Info Trac	1-800-535-5053

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
	Règlement sur les produits dangereux	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Désignation Commerciale	Testifire TC3 Carbon Monoxide Capsule.
	Pictogramme(s) de Danger	Aucun.
	Mention(s) d'Avertissement	Aucun.
	Mention(s) de Danger	Aucun.
	Mention(s) de Mise en Garde	Aucun.
2.3	Autres dangers	Aucun.
2.4	Autres informations	Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description du Produit: Toile de charbon actif. Ne contient aucun ingrédient dangereux.

3.1 Mélanges

Composants Dangereux	N° CAS	%W/W
Charbon	7440-44-0	100

Testifire TC3 Carbon Monoxide Capsule.

3.2 Autres informations

Aucun.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Voie d'exposition peu probable.
Contact avec la Peau	Laver abondamment à l'eau/...
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie.
Moyens d'extinction inappropriés	Rien de connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut provoquer des gaz toxiques. Produit(s) de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Port obligatoire d'un appareil respiratoire autonome.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Consulter Aussi les Section: 8, 13.

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure spéciale n'est requise. Tenir à l'écart de toute source de vapeur ou d'odeur forte pour éviter toute contamination.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage	Ambiante.
Temps limite de stockage	Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles	Non attribué.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Production de CO.

Testifire TC3 Carbon Monoxide Capsule.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Charbon	7440-44-0	-	-	-	-	Canada (Ontario)
		-	-	-	-	Canada (Québec)

Source:

CCOHS = Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

8.2 Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate.

8.3 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage

Non requis normalement.



Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)

Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.



Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.



Risques thermiques

Non applicable.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Toile tissée ou à mailles.
Couleur	Incolore.
Odeur	Inodore.
Odor Threshold	Non applicable.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Vapor pressure	Non applicable.
Vapor density	Non applicable.
Densité relative	Non applicable.
Densité de surface	NLT. 100g/m ²
Solubilité(s)	Insoluble.

Testifire TC3 Carbon Monoxide Capsule.

	Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable.
	Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
	Température de décomposition	Non applicable.
	Viscosité	Non applicable.
	Propriétés explosives	Non Explosif.
	Oxidizing properties	Non oxydant.
9.2	Autres informations	Aucun.

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Stable dans les conditions normales.
10.4	Conditions à éviter	Tenir à l'écart de toute source de vapeur ou d'odeur forte pour éviter toute contamination.
10.5	Matières incompatibles	Non attribué.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES		
11.1	Informations sur les effets toxicologiques	
	Substances	
	Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
	Irritation	Non classé.
	Corrosivité	Non classé.
	Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
	Toxicité à dose répétée	Non attribué.
	Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérogène.
	Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
	Toxicité pour la reproduction	Non attribué.
	Danger par aspiration	Non attribué.
11.2	Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES		
12.1	Toxicité	Peu toxique pour les organismes aquatiques.
12.2	Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas biodégradable.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Insoluble.
12.5	Autres effets néfastes	Aucun.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION		
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer dans une décharge appropriée.
13.2	Autres informations	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
Classification TMD canadienne		
Non classé comme dangereux pour le transport.		
14.1	Numéro ONU	Non applicable.
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4	Groupe d'emballage	Non applicable.

Testifire TC3 Carbon Monoxide Capsule.

- | | | |
|------|--|-----------------|
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé conformément au règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations exigées par ce règlement.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations Canadiennes

Liste intérieure des substances	Listé.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée	Non répertorié.
Liste de substances d'intérêt prioritaire	Non répertorié.
Liste des substances toxiques	Non répertorié.
Liste des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants	Non répertorié.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
HPR	Règlement sur les produits dangereux
SDS	Fiches de Données de Sécurité

Dégagements de responsabilité

Les informations sont données en toute bonne foi et sont basées sur les meilleures connaissances de SDi et de ses conseillers. Toutefois leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité ne peuvent être garanties. SDi décline toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de la société et de ses conseillers, nous déclinons toute responsabilité en cas de pertes ou dommages résultant de l'utilisation du produit à des fins autres que pour lesquelles il est destiné.